

N° 1
avril 2012
édition française

éducation ch



Sommaire:

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CDIP DU 22 MARS 2012
Principaux thèmes et décisions pages 2 et 3

ZOOM

Maturité gymnasiale: inscrire des compétences disciplinaires de base dans le plan d'études cadre pages 4 et 5

ACTUALITÉS EN BREF

Côté projets - Vient de paraître - Côté institutions page 6

ÉDITORIAL

LES CONSÉQUENCES D'EVAMAR II

C'est un dossier de longue haleine qu'a repris la CDIP le 22 mars dernier: la maturité gymnasiale et les conséquences qu'il faut tirer d'EVAMAR II. Elle s'est mise d'accord sur cinq sous-projets. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) les soutiendra également.



Isabelle Chassot (conseillère d'Etat, FR)
Présidente de la CDIP

Ces sous-projets s'inscrivent dans la ligne que se sont fixée le DFE/DFI et la CDIP dans leur déclaration de mai 2011 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation et dont l'un des objectifs est de garantir à long terme un accès sans examen aux hautes écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité gymnasiale.

Disons-le d'emblée: ce n'est pas de standards nationaux, d'examens centralisés ou d'évaluations périodiques à l'échelon national qu'il est question ici. Les projets approuvés par la CDIP sont pour l'essentiel des mesures de soutien. En matière d'harmonisation des objectifs, c'est un instrument très sectoriel qui a été choisi: la définition de compétences disciplinaires de base requises pour les études universitaires et portant sur deux disciplines. Il s'agit donc avant tout d'un développement du curriculum, qui débouchera sur une révision du plan d'études cadre pour les écoles de maturité. S'assurer de l'acquisition de ces compétences durant les études fera dès lors explicitement partie de leurs tâches.

En regard des résultats d'EVAMAR II, cette mesure s'impose. Car on ne saurait admettre que des bacheliers et bachelrières possèdent des connaissances et compétences insuffisantes dans certains domaines de la langue première ou des mathématiques, alors que ces domaines revêtent de l'importance pour de nombreuses branches universitaires.

En donnant le feu vert à ces projets, la CDIP s'engage aujourd'hui sur une tout autre voie que, par exemple, nos voisins germanophones. L'Allemagne vient notamment de décider d'introduire des standards de formation pour les gymnases ainsi qu'un pool fédéral d'items d'évaluation pour les examens de maturité. Et l'Autriche est en train de passer à une abitur centralisée à l'échelon fédéral (examen standardisé axé sur les compétences). La voie empruntée en Suisse est le résultat de longues discussions menées avec toutes les parties impliquées. Sera-t-elle suffisante? On le saura d'ici quelques années.

À L'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CDIP DU 22 MARS 2012

Les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique siègent trois fois par an en assemblée plénière.

Voici les principaux thèmes et décisions de l'assemblée plénière du 22 mars 2012 qui s'est tenue à Berne et de la séance du Comité du 26 janvier 2012. ▼

sous-projet 1 seront disponibles, soit probablement à partir de 2015)

| www.cdip.ch > Actuel > Communiqués de presse

| Voir article page 4



Le conseiller d'Etat Christoph Eymann (BS)

CSFO: développement de la base de données Examens de fin d'apprentissage (BDEFA)

L'Assemblée plénière a accepté d'augmenter de 200 000 francs le budget du Centre de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). Ce montant servira au développement de la base de données sur les examens de fin d'apprentissage (BDEFA). Exploitée par le CSFO depuis 2008, cette base de données va faire l'objet d'un vaste programme de développement et intégrer de nouvelles professions à partir de 2013.

La BDEFA est utilisée par les acteurs de la formation professionnelle (formateurs, directeurs de cours interentreprises, etc.), qui peuvent y enregistrer pour chaque apprenti ou apprentie des informations ayant trait à sa procédure de qualification.

Actuellement, la BDEFA est au service de la formation initiale dans les professions commerciales, le commerce de détail et les métiers techniques de l'automobile.

| www.qv.berufsbildung.ch/dyn/1787.aspx

Ecoles supérieures: accord de financement soumis aux cantons pour ratification

L'Assemblée plénière a approuvé l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures. L'accord va maintenant être soumis aux cantons pour ratification. A eux de décider dans le cadre d'une procédure cantonale s'ils veulent adhérer ou non à ce concordat. Généralement, cette décision appartient au législatif cantonal.

| www.cdip.ch > Actuel > Communiqués de presse

| www.cdip.ch > Domaines d'activités > Accords de financement > AES

Elections complémentaires: les conseillers d'Etat Eymann et Wyss élus au Comité de la CDIP

L'Assemblée plénière a élu au Comité de la CDIP M. Christoph Eymann (conseiller d'Etat, BS) et M. Reto Wyss (conseiller d'Etat, LU), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. M. Eymann, qui préside la Conférence universitaire suisse (CUS), est membre du Comité ex officio, tandis que M. Wyss sera l'un des deux représentants de la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse Centrale (BKZ).

La composition actuelle du Comité de la CDIP est publiée ici:

| www.cdip.ch > La CDIP > Organes politiques > Les membres de la CDIP

Maturité gymnasiale: lancement de cinq sous-projets

L'Assemblée plénière a donné son feu vert à la réalisation de cinq sous-projets concernant la maturité gymnasiale. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) participera à leur réalisation. Les voici:

- 1) Etablir une liste des compétences disciplinaires de base requises pour les études universitaires, dans l'optique d'une révision du plan d'études cadre des écoles de maturité
- 2) Elaborer les éléments susceptibles de soutenir les établissements gymnasiaux dans la réalisation d'«examens communs» et les mettre à leur disposition
- 3) Institutionnaliser et pérenniser au niveau suisse les échanges entre gymnases et universités, en offrant notamment aux cantons non universitaires la possibilité d'un tel contact institutionnalisé pour leurs gymnases
- 4) Elaborer des bases permettant de mieux positionner l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière au gymnase
- 5) Etudier les possibilités d'harmoniser la durée de la formation gymnasiale (ne sera réalisé que lorsque les résultats du



Les conseillers d'Etat Reto Wyss (LU) et Josef Arnold (UR)



La ministre Elisabeth Baume-Schneider (JU),
les conseillers d'Etat Philippe Gnaegi (NE) et
Claude Roch (VS)

Election complémentaire: le conseiller d'Etat Schmid élu au sein de la Commission AIU et de la CUS

L'Assemblée plénière de la CDIP a élu au sein de la Commission de l'accord intercantonal universitaire (AIU) M. Res Schmid (conseiller d'Etat, NW). Il représentera les cantons non universitaires. La Commission AIU comprend huit membres, quatre issus de cantons universitaires et quatre de cantons non universitaires.

M. Schmid représentera également les cantons non universitaires au sein de la Conférence universitaire suisse (CUS).

La composition actuelle de ces organes est publiée ici:

| Commission AIU: www.cdip.ch/dyn/24477.php

| CUS: www.cus.ch > Portrait > Membres

Cours d'éducation sexuelle: réponse explicative de la CDIP

Le 4 octobre 2011, une pétition intitulée Contre la sexualisation de l'école obligatoire a été déposée auprès de la CDIP. Pour l'essentiel, cette pétition s'oppose à des intentions qui, prétend-on, feraient partie du *Lehrplan 21*.

Le Comité de la CDIP a adressé une réponse aux pétitionnaires le 26 janvier 2012.

Dans sa réponse, le Comité rappelle notamment que la responsabilité première de l'éducation sexuelle des enfants est celle des parents. Et que l'école les soutient dans cette tâche. Il incombe en l'occurrence à l'école de s'assurer que les jeunes acquièrent des connaissances de base en matière de sexualité et de prévention sanitaire.

Quant au contenu des cours d'éducation sexuelle, il dépend principalement de la conception du plan d'études. La CDIP renvoie par conséquent aux nouveaux plans d'études qui relèvent de la compétence des régions linguistiques, dont l'un se trouve en phase d'élaboration (le *Lehrplan 21*) et l'autre en phase d'introduction (le *PER*).

Afin de dissiper les malentendus, nombreux et regrettables, déformant le débat public côté alémanique notamment, la CDIP renvoie dans sa lettre au document de référence de la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse alémanique (D-EDK) sur le thème Sexualité et *Lehrplan 21*. Le Groupe de pilotage politique du projet *Lehrplan 21* a approuvé ce document en septembre 2011 à titre de cadre pour le traitement du thème de la sexualité dans le plan d'études. Il y est dit clairement, entre autres, qu'il n'est pas envisagé d'en faire une discipline particulière dans le cadre du *Lehrplan 21*, ni d'introduire des cours d'éducation sexuelle à l'école enfantine.

| CDIP: www.cdip.ch > Actuel > Sujets d'actualité

| D-EDK: www.lehrplan21.ch > Aktuell

ZOOM

MATURITÉ GYMNASIALE

INSCRIRE DES COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES DE BASE DANS LE PLAN D'ÉTUDES CADRE

Réunie en Assemblée plénière le 22 mars 2012, la CDIP a donné son feu vert à la réalisation de cinq sous-projets relatifs à la maturité gymnasiale. Elle tire ainsi les conséquences d'EVAMAR II. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) soutiendra également ces travaux.

L'un des projets consiste à définir les compétences disciplinaires de base en langue première et en mathématiques qui sont requises pour les études universitaires et que tous les gymnasiennes et gymnasiens devront acquérir durant leur formation. Ces compétences seront intégrées dans le plan d'études cadre des écoles de maturité.

L'harmonisation des objectifs se concentrera dès lors sur un segment très fragmentaire des connaissances et compétences qui s'acquiert au gymnase. Il n'y aura en revanche ni standards de formation dans les différentes disciplines, ni contrôle à l'échelle suisse de l'acquisition de ces compétences, ni modification des critères de réussite inscrits actuellement dans le RRM/ORM 1995.

L'objectif commun de la CDIP et du DFI est de garantir à long terme que la maturité gymnasiale donne accès à toutes les branches universitaires en principe sans examen. Cet objectif est également inscrit dans la déclaration 2011 DFE/DFI et CDIP sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation, publiée en mai 2011.

Contexte: les constats d'EVAMAR II

L'étude d'évaluation EVAMAR II (2005–2008) a été mandatée par la CDIP et le DFI. Elle a permis de tester, entre autres choses, certaines composantes de l'aptitude générale aux études supérieures chez environ 3800 bacheliers et bachelères. Ces tests portaient sur les mathématiques, la langue première et la biologie, ainsi que sur certaines compétences cognitives transversales. Les résultats de cette étude ont été publiés en novembre 2008.

EVAMAR II a débouché sur des résultats globalement positifs, mais a également mis en évidence certains points faibles de la maturité gymnasiale. Si la majeure partie des bacheliers et bachelères de Suisse est bien préparée aux études universitaires, ce n'est pas le cas de tous. Il y a des bacheliers et bachelères qui, bien qu'ils aient en toute légitimité un accès général aux hautes écoles, possèdent des connaissances et compétences lacunaires ou insuffisantes dans certains domaines des mathématiques et de la langue première, domaines qui revêtent de l'importance pour de nombreuses branches universitaires (compétences disciplinaires de base requises pour les études universitaires).

Un autre constat à prendre en considération apparaît dans le rapport 2010 sur l'éducation. 30 % des étudiantes et étudiants ne terminent pas leur cursus. C'est en sciences humaines et sociales que ce taux est le plus élevé avec près de 40 % (L'éducation en Suisse. Rapport 2010, p. 192). Autre élément: jusqu'à 10 % des étudiantes et étudiants (selon le groupe de domaines) passent d'un groupe de domaines d'études à un autre, par exemple du droit aux sciences naturelles. On n'a en revanche pas de données statistiques à l'échelle suisse sur les changements d'orientation à l'intérieur d'un même groupe. Quelques études isolées (par ex. des enquêtes menées auprès des étudiantes et étudiants) permettent cependant de conclure qu'environ un cinquième d'entre eux changent au moins une fois de branche au cours de leurs études. On relève des taux supérieurs à la moyenne dans les branches qui ne débouchent pas directement sur une profession concrète: l'histoire, les langues, les sciences exactes et les sciences naturelles.

Processus: des constats aux conclusions politiques

- 1) La Plate-forme Gymnase (PGYM), un organe spécialisé de la CDIP, a accompagné EVAMAR II et s'est basée sur ses résultats ainsi que d'autres analyses pour élaborer des recommandations pour le développement futur du gymnase. Elle a soumis ses propositions aux autorités en 2009. La PGYM rassemblait des personnes issues des cantons, de la Confédération, des groupements d'écoles ou de hautes écoles et de la société d'enseignants SSPES.
- 2) Ces travaux préparatoires à l'intention des autorités politiques ont ensuite été repris par la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG). Il s'agit d'une conférence spécialisée de la CDIP, composée des cheffes et chefs de service cantonaux.
- 3) Le Comité a discuté du dossier à plusieurs reprises. Il était clair pour lui en l'occurrence que la CDIP devait se limiter aux mesures ayant une portée nationale et aux éléments qui ont leur place dans un pilotage national. Ceci excluait d'emblée par exemple les questions de développement des organisations scolaires gymnasiales, qui relèvent de la compétence cantonale.
- 4) Cinq sous-projets étaient ainsi ressortis en 2011. Le Comité a organisé le 8 septembre 2011 une rencontre-audition, invitant pour en débattre des représentants de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), de l'Association faitière des enseignants en Suisse (LCH), de la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS) et des universités (Université de Zurich et EPFZ). Le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) était également représenté. Cette rencontre a contribué pour l'essentiel à ce que le Comité redimensionne par la suite le sous-projet Compétences disciplinaires de base (nombre réduit de disciplines, pas de modification des critères actuels d'obtention de la maturité gymnasiale).
- 5) La CDIP a approuvé la réalisation de ces cinq sous-projets lors de son assemblée plénière du 22 mars 2012 tels que le Comité les lui avait soumis. Le graphique (page 5) en donne une vue d'ensemble.

Le sous-projet 1: la définition des compétences disciplinaires de base requises pour les études universitaires

Le gymnase permet d'acquérir l'aptitude générale aux études supérieures. Dans les bases légales (ORM/RRM 1995), cependant, l'aptitude aux études n'est définie que de façon très générale. Le plan d'études cadre suisse pour les écoles de maturité ne la concrétise lui aussi que partiellement.

La CDIP et le DFI veulent mieux cerner cette aptitude générale aux études supérieures. Ils ont donc donné mandat au professeur Franz Eberle, de l'Institut de pédagogie professionnelle et gymnasiale de l'Université de Zurich*, de déterminer quelles compétences en langue première et en mathématiques il est particulièrement important de posséder pour pouvoir entreprendre des études dans pratiquement toutes les branches universitaires. Et tous les gymnasiennes et gymnasiens devront acquérir ces compétences durant leur formation gymnasiale. C'est donc sur l'acquisition de ces compétences qu'est mis l'accent et non sur leur contrôle final.

A partir de l'été 2014, la CDIP se prononcera en fonction des résultats obtenus sur une révision du plan d'études cadre actuel des écoles de

maturité. C'est une fois intégrées dans le plan cadre révisé, puis dans les plans d'études cantonaux dûment adaptés, que ces compétences seront reprises en classe. Il incombera alors aux établissements gymnasiiaux de s'assurer que leurs élèves acquièrent effectivement ces compétences et d'évaluer leur niveau d'acquisition.

En revanche, il n'est pas prévu de faire cette évaluation à l'échelon national. Il n'est pas davantage envisagé de modifier les critères de réussite: la manière de calculer la moyenne pour l'obtention de la maturité ne changera pas.

Les sous-projets 2 à 5

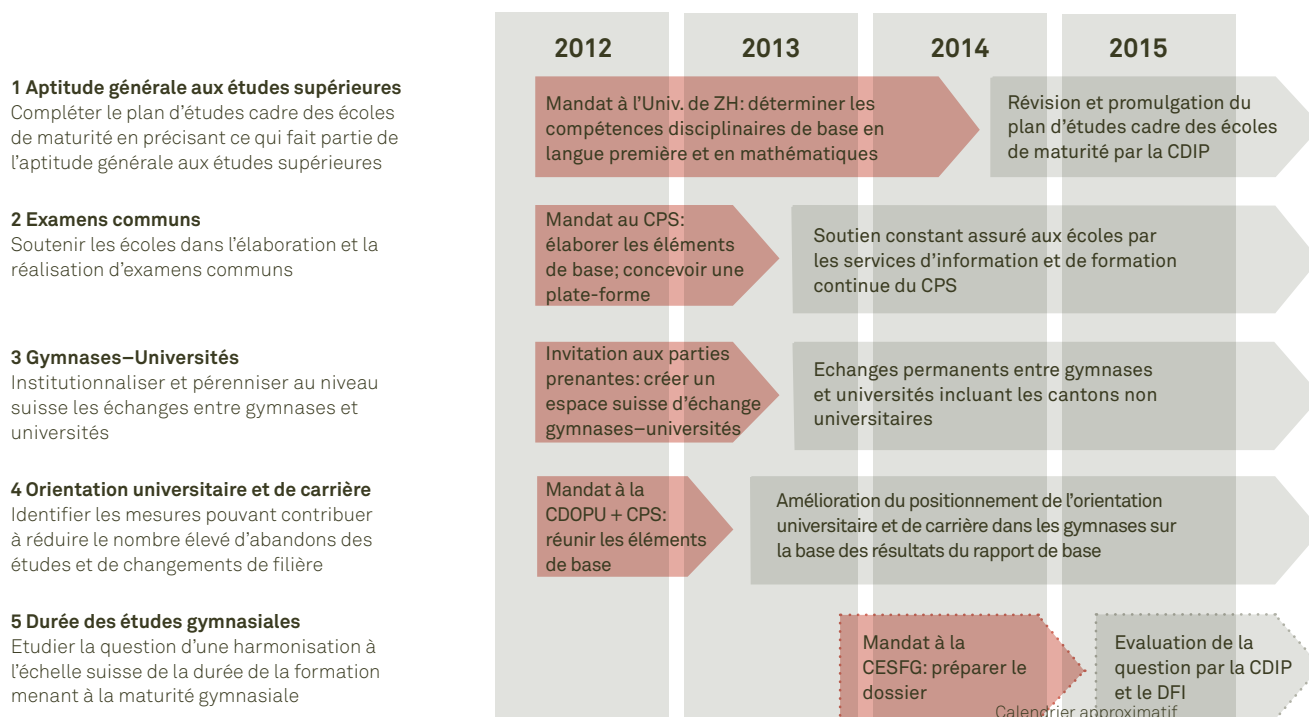
- **Sous-projet 2: Offres de soutien concernant les examens communs:** promouvoir la méthode des examens communs. Ce projet vise à soutenir les gymnases dans l'élaboration et la réalisation d'examen communs. A ne pas confondre avec une mise à disposition d'examen standardisés. Le CPS (Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire) va en revanche élaborer et présenter les éléments susceptibles d'apporter aux établissements tout le soutien nécessaire. Son rapport devra être disponible à l'été 2013.
- **Sous-projet 3: Echanges Gymnases-Universités:** il est prévu d'institutionnaliser et de pérenniser sur le plan suisse les échanges entre les gymnases et les hautes écoles universitaires. Grâce à ce type de dialogue, on pourra par exemple s'entendre sur le niveau de connaissances et compétences que doivent avoir atteint les bacheliers et bacheliers au moment d'entamer des études universitaires. De semblables formes de collaboration existent déjà dans certains cantons. Les cantons non universitaires doivent pouvoir, et c'est important, participer eux aussi à un tel processus de communication à l'échelon national. Divers organes seront invités à participer à la réalisation de ce projet: la

Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), la Conférence des directeurs de gymnases suisses (CDGS), l'Association suisse des enseignant-e-s d'université (AEU) et la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES). La mise en place de cet espace d'échange devra être achevée à l'été 2013.

- **Sous-projet 4: Orientation universitaire et de carrière:** le projet entend contribuer à réduire le nombre d'abandons des études et de changements de filière au niveau universitaire. La Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) sera chargée de rassembler – avec l'aide du CPS – les éléments permettant d'identifier de possibles manières de mieux positionner l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière au gymnase. Quant aux mesures concrètes qu'il en résultera, elles ne pourront être prises que sur la base du rapport de la CDOPU; il devrait être disponible fin 2012.
- **Sous-projet 5: Durée de la formation menant à la maturité gymnasiale:** le RRM/ORM 1995 autorise aujourd'hui une variation dans la durée du gymnase: la formation gymnasiale proprement dite doit durer au minimum quatre ans, mais un cursus de trois ans est possible lorsque le degré secondaire I comporte un enseignement de caractère pré-gymnasial. Faut-il changer cette réglementation et harmoniser la durée de ce niveau d'enseignement? La question vient en seconde priorité pour la CDIP, qui attendra en effet les résultats du projet Compétences disciplinaires de base, soit probablement 2015, pour pousser plus avant la réflexion. C'est à la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) qu'elle confiera les préparatifs de ce dossier.

| www.cdip.ch > Domaines d'activités > Maturité gymnasiale

Maturité gymnasiale: les cinq sous-projets



Abréviations: DFI Département fédéral de l'intérieur
 CPS Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire
 CDOPU Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
 CESFG Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale

ACTUALITÉS EN BREF

CÔTÉ PROJETS

Colloque de la CDIP sur la promotion de la lecture

Le 6 juin 2012 aura lieu, à la Haute école pédagogique de Fribourg, un colloque intitulé *Promotion de la lecture: exemples de bonne pratique*. C'est là une contribution de la CDIP à la thématique de la promotion de la lecture.

En mars 2010, la CDIP a procédé à une évaluation des résultats PISA 2009 et a jugé que ceux de la Suisse étaient fondamentalement positifs. Par rapport aux résultats obtenus en 2000, la Suisse a clairement amélioré sa position internationale en lecture lors de PISA 2009. Elle a en effet réussi à réduire de manière statistiquement significative sa proportion d'élèves faibles en lecture, ce qui est réjouissant. Néanmoins, le défi demeure important puisqu'il convient de réduire encore davantage la proportion des jeunes de 15 ans faibles en lecture (env. 17%). La promotion de la lecture reste donc une thématique majeure.

Depuis PISA 2000, tous les cantons ont renforcé leurs mesures de promotion de la lecture. Les plus probantes d'entre elles seront présentées lors du colloque du 6 juin prochain.

Ce colloque est organisé par la CDIP en collaboration avec le Centre Lecture de la FHNW (Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest) et avec le soutien de la Haute école pédagogique de Fribourg. Elle aura lieu en français et en allemand; l'italien sera aussi utilisé dans le cadre des ateliers.

| www.cdip.ch > Actuel > Quoi de neuf sur le site

CÔTÉ INSTITUTIONS

Manuel pour la pédagogie spécialisée

La Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPPS) vient de faire paraître une publication juridique qui touche au domaine de la pédagogie spécialisée.

Cette publication est destinée en premier lieu aux services administratifs cantonaux. En effet, depuis que l'assurance-invalidité a cessé (dans le cadre de la RPT) de cofinancer l'enseignement spécialisé, ceux-ci sont confrontés à de nouvelles questions qui concernent principalement la répartition des responsabilités entre l'école et les assurances sociales. La publication du CSPPS contient ainsi une compilation de la jurisprudence et des bases légales (fédérales) déterminantes en la matière.

Cette brochure n'existe pour le moment qu'en allemand. Il est cependant prévu, dans les années à venir (c'est-à-dire lorsque l'expérience acquise dans ces questions juridiques se sera accrue), de la développer en un manuel orienté sur la pratique qui sera alors aussi publié en français.

209 pages, CHF 30.- (disponible uniquement en allemand)
Les commandes sont à adresser à la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPPS).

| www.cspss.ch > Plate-forme d'information > Editions SZH/CSPPS > Shop

VIENT DE PARAÎTRE

Bases légales de la CDIP

Recueil des bases légales de la CDIP. Etat au 1^{er} janvier 2012. Berne, CDIP 2012

Actualisé chaque année, 50 CHF, disponible en allemand, français et italien

| Edition en ligne: www.cdip.ch > Documentation > Documents officiels > Recueil des bases légales

| Edizione online: www.cdpe.ch > Documentazione > Testi ufficiali > Raccolta delle basi giuridiche

Impressum

éducation^{ch} paraît trois fois par an après les assemblées plénières de la CDIP (en mars, juin et octobre/novembre), présente les principales décisions prises par la CDIP et donne des nouvelles des projets en cours.

éducation^{ch} N° 1, avril 2012
Edition française, tirage 450
Editeur & copyright:



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rédaction:
Adresse:

Edition en ligne:
Téléphone/fax:
Site Web/courriel:
Conception graphique
Mise en page:
Impression:

Secrétariat général CDIP (Gabriela Fuchs)
Secrétariat général CDIP, Maison des cantons, Speichergasse 6,
Case postale 660, 3000 Berne 7
www.cdip.ch > documentation > infolettres
+41 (0)31 309 51 11, +41 (0)31 309 51 50
www.cdip.ch, edk@edk.ch
kong. funktion gestaltung, Biel-Bienne
Secrétariat général CDIP (Susanne Markees)
Ediprim SA, Biel-Bienne